

Document

Le « canon à son », nouvelle arme contre les manifestants. (01.10)

lefigaro.fr – 29.09

Cet outil de nouvelle génération, qui diffuse une tonalité extrêmement stridente, a été utilisé à Pittsburgh pour disperser la foule. Mais ses conséquences sur la santé ne sont pas encore certaines.

Les manifestants connaissaient déjà les gaz lacrymogènes, les canons à eau et les coups de matraque. En marge du sommet du G20, les altermondialistes ont pu se familiariser avec la nouvelle trouvaille des forces de l'ordre pour disperser les foules : un système émettant un son strident d'une violence insoutenable, à même de décourager tout rassemblement à proximité.

Plusieurs vidéos mises en ligne sur YouTube ces derniers jours montrent ce système d'un nouveau genre en action dans les rues de Pittsburgh. À première vue, ce « canon à son » ressemble à une banale parabole satellite montée sur un véhicule de police. Mais la comparaison s'arrête là. Il n'est pas question ici de recevoir un signal mais d'en émettre un, à une portée pouvant atteindre 3 kilomètres pour les appareils les plus perfectionnés.

Le résultat est à la hauteur. «A une dizaine de mètres, le son devient insupportable», raconte un militant, dont les propos ont été rapportés sur un blog de France24. «Un conseil a circulé dans la manif : si on hurlait de toutes ses forces, ça apaisait la douleur. On a donc entendu pas mal de hurlements...», poursuit-il. La meilleure parade, c'était encore de se placer «derrière le véhicule, à côté de la police», puisque le canon est directionnel, indique-t-il encore.

Incertitude sur les dangers

Selon des représentants de la ville, cités par les médias américains, ce déploiement constituerait le premier usage de canons sonores contre des populations américaines. À San Diego, un appareil similaire a été acheté par le shérif, mais son usage, au centre d'une polémique locale, devrait être limité à la propagation de messages d'information. Auparavant, le canon sonore avait été testé par l'armée américaine en Irak et par des armateurs, pour repousser les pirates armés.

Car il s'agit bien à l'origine d'un matériel de guerre. Qualifié pudiquement d'arme à « létalité réduite », ce dispositif à ondes acoustiques de longue portée (LRAD) est à ranger dans la même catégorie que le Taser et les flash-ball, tous destinés à neutraliser les opposants avec la probabilité la plus faible possible d'entraîner des blessures ou la mort. Sans qu'il soit possible de les écarter complètement.

Alors qu'une conversation normale est évaluée à 60 décibels, des niveaux de 150 décibels peuvent être atteints avec cet appareil, dépassant largement le seuil de la douleur et avoisinant le bruit d'un avion au décollage. Une exposition prolongée peut entraîner des dommages auditifs, mais aussi une sensation d'étouffement. D'autres effets, plus graves, ne sont pas encore clairement prouvés.

A Pittsburgh, ce risque n'était pas élevé, puisque le « canon à son » n'a pas été utilisé au maximum de sa puissance. En France, ces nouvelles technologies n'ont pas encore été utilisées, ni dans une situation de guerre, ni lors de manifestations. Mais elles ne sont pas totalement écartées. Un groupe de travail regroupant la police et l'armée a récemment été constitué pour évaluer les atouts et les dangers des armes acoustiques.